

OBJECTIF STRATÉGIQUE

5

PROTÉGER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES

Action 5

Définir des itinéraires de randonnée et permettre une meilleure conservation du patrimoine naturel

Elaboration d'un Schéma Directeur local de la Biodiversité

L'élaboration de ce schéma directeur montre l'engagement communal à mettre en œuvre des solutions durables afin d'assurer une gestion à long terme de ses milieux naturels. C'est pourquoi le schéma devra : définir le potentiel naturel des milieux existants sur le territoire communal ; mettre en valeur les richesses écologiques des milieux naturels de la commune ; définir un plan de préservation de la biodiversité locale et de protection des milieux naturels et des ressources du territoire.

PILOTE	Mairie de Breuillet
RÉFÉRENT	Claire TARABELLO-PION Chargée de mission Développement durable
CONTACTS	01 69 94 60 22 - claire.pion@ville-breuillet.fr
PHASAGE / MISE EN ŒUVRE	Moyen terme (3 à 5 ans)
TERRITOIRE CONCERNÉ	Commune de Breuillet

Modalités de l'action et public(s) visé(s)

